



Conseil Local de
Développement de
la Boucle du Rhône
en Dauphiné

Réunion sur « la démarche participative »



Mercredi 27 janvier 2016

Maison des Associations - Crémieu



Ordre du jour :

- **Outils et méthode pour accompagner la démarche participative**
 - Quel découpage
 - Comment alimenter la réflexion
- **Mise en place de Conseils de Développement dans les EPCI**
 - Rappel du cadre juridique
 - Nature des propositions à faire par thème (cf. courrier du CLD du 18/01/2016)
 - Comment alimenter la réflexion

Outils et méthode pour accompagner la démarche participative



Quel découpage du « dossier » ?

Proposition

- **Introduction**
 - Définition : démarche / démocratie participative
 - Objectifs du « dossier »
 - A qui s'adresse ce « dossier »
- **Comment s'y prendre pour initier le processus**
 - Pour les élus
 - Pour les citoyens
- **Les pièges à éviter**
- **Les conditions favorables**
- **Exemples de mise en place sur le territoire**
 - Projet citoyen Les Avenières Veyrins-Thuellin
 - Conseil de quartier Tignieu-Jameyzieu
 - ...
- **Des liens vers des sites traitant du sujet (CD, ...)**

Comment alimenter la réflexion

- **Réflexions 2015 du CLD (stagiaire)**
- **Expériences des participants (élus, citoyens, asso)**
- **Expériences externes (exemples)**
 - « Empreintes citoyennes »

« Empreintes Citoyennes »[©] est une association qui œuvre en faveur de la citoyenneté active.

Elle accompagne les collectivités territoriales à apporter du sens à la citoyenneté locale et encourage la participation et la mobilisation citoyenne.

« Empreintes Citoyennes »[©] contribue au développement et à la rationalisation des intentions, actions et initiatives menées en faveur de la citoyenneté.

- « Ecole des citoyens »



- Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

Les 7 grands principes de la charte

Principe 1 : la démocratie participative s'inscrit dans la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance

Principe 2 : la démocratie participative n'est pas un modèle alternatif à la démocratie représentative

Principe 3 : la démocratie participative a comme finalité de faire émerger l'intérêt général

Principe 4 : la Communauté définit 6 acteurs principaux des processus de concertation qu'elle entend mettre en œuvre : les habitants, les associations, les structures de concertation permanente (Forum 21...), le Conseil de développement, les instances participatives communales, les communes et élus municipaux...

Principe 5 : la Communauté reconnaît aux citoyens un droit de pétition

Principe 6 : la Communauté se donne la possibilité d'organiser des consultations référendaires

Principe 7 : la Communauté s'engage sur un mode opératoire garantissant une prise en compte optimale de la parole citoyenne

Mise en place de Conseils de Développement dans les EPCI



Rappel du cadre juridique (article 88 de la loi NOTRe)

- **CD composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs**
- **les conseillers communautaires ne peuvent être membres du CD**
- **CD s'organise librement**
- **CD consulté sur :**
 - Elaboration du projet de territoire
 - Documents de prospective et de planification en découlant
 - Conception et évaluation des politiques locales de promotion du DevDur
- **CD peut être consulté sur toute autre question relative au périmètre du territoire**
- **CD peut donner son avis sur toute autre question relative au périmètre du territoire**
- **CD établit un rapport d'activité examiné et débattu par organe délibérant de l'EPCI**

(cf. courrier du CLD du 18/01/2016)

- **Domaines d'intervention du CD**
 - A la demande des élus (*ne rien proposer, donner des exemples, liste exhaustive ?*)
 - Par auto-saisine (*idem élus ?*)
- **Mode de désignation de ses membres**
 - *Nombre de membres ?*
 - *Identification de collèges ?*
 - *Une part de « simples citoyens » ?*
 - *Volontariat, désignation, tirage au sort, ... ?*
 - *Quelle durée comme membre ?*
 - *Possibilité d'appel à des experts ?*
- **Gouvernance** *Faut-il faire des propositions ? Si oui :*
 - *Bureau, président, ... ?*
 - *Quel rôle, Quelle durée, ... ?*
 - *Mode de décision ?*

- **Besoins humains et financiers**
 - *Moyens humains : permanents ou à la demande ?*
 - *Budget propre ou demandes de financement par projet ?*
- **Interface entre exécutif CC et CD**
 - *Interlocuteur du président du CD : président de la CC, élu en charge CD, technicien ?*
 - *Intervention du CD (via son président ou bureau restreint) :*
 - *Présence systématique en conseil communautaire (voix consultative) ?*
 - *Lors d'examen et débat sur les thèmes pour lesquels le CD est consulté (présentation avis) ?*
 - *Uniquement pour présentation rapport d'activité CD ?*

- **Expérience du CLD**
- **Fonctionnement des CDs existants (Pays Voironnais, CAPI, ...)**
- **Grille comparative ?**